



Service Bulletin de la sécurité aérienne – SBS N° 02/2016 DAC/DSA/OPS

Un service bulletin de la sécurité aérienne donne des informations importantes sur la sécurité de l'exploitation aérienne et peut inclure des recommandations dans le même sens. Le contenu du bulletin doit être particulièrement utile aux exploitants aériens afin de satisfaire à leur obligation légale en vue de fournir un service avec le plus haut degré de sécurité dans l'intérêt public. Outre l'action spécifique recommandée dans un bulletin, d'autres actions ou moyens de conformité peuvent être aussi efficaces pour pallier aux problèmes de sécurité nommés dans le bulletin.

Objet : les risques d'embrassement ou d'explosion liés au transport des smartphones **SAMSUNG GALAXY NOTE 7**.

Objective : Ce bulletin permet d'alerter les exploitants aériens sur les risques potentiels liés au transport des smartphones **SAMSUNG GALAXY NOTE 7**.

En outre, ce bulletin contient des informations et des recommandations, que la Direction Générale de l'Aviation Civile Marocaine (**DGAC**) recommande fortement, aux exploitants de prendre en compte.

Contexte : Suite aux récentes informations relatives aux batteries au lithium-ion des smartphones Galaxy Note 7 qui pourraient exploser, l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) et la Federal Aviation Administration (FAA) ont émis des recommandations concernant l'interdiction d'usage du smartphone à bord des vols. Ces recommandations ont été suivies par plusieurs compagnies aériennes.

Les risques d'incidents relatifs aux batteries au Lithium-ion, qui pourraient exploser ont poussé même certaines compagnies aériennes à prendre des décisions beaucoup plus radicales, à savoir le bannissement pur et simple du smartphone Galaxy Note 7 à bord de leurs vols.

De son côté, Samsung a suspendu les ventes de ce smartphone et a rappelé les 2,5 millions d'unités écoulées depuis sa sortie, le temps de régler le problème des batteries qui explosent. Dans un communiqué officiel, Samsung a demandé aux utilisateurs de smartphones Galaxy Note 7 de ne pas prendre de risque et d'éteindre purement et simplement leurs smartphones, en attendant de le renvoyer au service client.

Suite aux recommandations émises par l'AESA et la FAA le 9 septembre dernier, le smartphone Galaxy Note 7 est désormais inutilisable au sein de nombreuses compagnies aériennes et il est également interdit de le recharger ou de le placer dans les bagages en soute.

Action recommandée : La DGAC Marocaine recommande aux exploitants aériens de restreindre l'utilisation du smartphone Samsung Galaxy Note 7 à bord de leurs avions vu les risques d'incendie de ses batteries au lithium-ion. Ainsi, il est demandé aux passagers et aux membres d'équipage qui en ont un de ne pas l'utiliser à bord (il doit rester éteint), de ne pas le mettre en charge (il ne doit être branché à aucune source d'énergie (ni à une batterie d'appoint, ni à une source d'alimentation à bord)), et de ne pas le placer dans un bagage enregistré en soute.



De plus, Un passager doit immédiatement prévenir l'équipage lorsqu'un appareil électronique est endommagé, émet une chaleur anormale, ou produit de la fumée. Les exploitants aériens doivent élaborer des procédures spécifiques pour le traitement de ce genre d'incident pour son personnel de cabine. Si un téléphone tombe à l'intérieur d'un siège ou est égaré, il ne faut surtout pas incliner le siège car ce mouvement peut écraser l'appareil et provoquer l'incendie.

Contact : Toutes questions ou commentaires concernant ce bulletin doivent être adressés à la Direction Générale de l'Aviation Civile




Zakaria FAUGHAZI
Directeur de l'Aéronautique Civile